

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempadur 35569 Base
Identité du produit : 3556920320, 000095D7
Type de produit : (base pour produits en 2 composants)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : industrie des métaux
Mélange prêt à l'emploi : 35560 = 35569 10 LI / 98560 3 LI
Utilisations identifiées : Applications industrielles, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations relatives à la société : Hempel (France) S.A.S.
5 rue Jean Monnet
60000 Beauvais, France
Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90
hempel@hempel.com

Date d'édition : 6 Mai 2025
Date de la précédente édition : 21 Novembre 2023.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)
+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)
Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité (premiers secours).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE
Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE
Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention : Porter des gants de protection. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : Recueillir le produit répandu.

Ingrédients dangereux : produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)
1,6-hexanediol diglycidylether
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas : Aucun connu.

lieu à une classification :

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) 1,6-hexanediol diglycidylether	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Indice: 603-074-00-8	≥ 25 - ≤ 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
	REACH #: 01-2119463471-41 CE: 240-260-4 CAS: 933999-84-9	≥ 10 - ≤ 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
	dioxyde de titane REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Indice: 022-006-00-2	≥ 5 - ≤ 10	Carc. 2, H351 (inhalation)	[1] [*]
	acide octadécanoïque, hydroxy- 12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 4,4'-isopropylidènediphénol REACH #: 01-2119979085-27 CE: 309-629-8 CAS: 100545-48-0 REACH #: 01-2119457856-23 CE: 201-245-8 CAS: 80-05-7 Indice: 604-030-00-0	<1 <0.1	Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360F STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [1] [2] [3]
			M [aigu] = 1 M [chronique] = 10 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance de degré de préoccupation équivalent - Propriétés perturbant le système endocrinien

[3] Substance ayant des propriétés cancérogènes, mutagènes ou de toxicité pour la reproduction

[*] La classification comme cancérogène par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges mis sur le marché sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$ non liées à l'intérieur d'une matrice.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités :	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).
Contact avec les yeux :	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Contact avec la peau :	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
Ingestion :	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la bouche ou la gorge.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Recommandé: mousse antialcool, CO₂, poudre, eau atomisée.
Ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Contient des composés époxydiques. Évitez si possible tout contact de la peau avec ce produit car celui ci contient des résines époxyde et amine. ces résines peuvent causer des réactions allergiques.

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du récipient d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type - Population - Exposition	Valeur	Effets
Produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) 1,6-hexanediol diglycidylether 4,4'-isopropylidenediphénol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	12.25 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	10.57 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0.031 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	2 mg/m ³	Effets: Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur
Produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) 1,6-hexanediol diglycidylether 4,4'-isopropylidenediphénol	Eau douce	0.006 mg/l
	Marin	0.0006 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/l
	Sédiment d'eau de mer	0.0996 mg/l
	Sol	0.196 mg/l
	Eau douce	0.0115 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.283 mg/kg dwt
	Eau de mer	0.00115 mg/l
	Sédiment d'eau de mer	0.0283 mg/kg dwt
	Sol	0.223 mg/kg dwt
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	1 mg/l
	Eau douce	0.018 mg/l
	Eau de mer	0.016 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	320 mg/l
	Sédiment	1.2 mg/kg
	Sol	3.7 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Mesures de protection individuelle

- Généralités :** Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier / combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protégeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.
- Mesures d'hygiène :** Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.
- Protection des yeux/du visage :** Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection des mains :** Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.
 Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:
 Exposition de courte durée: caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), alcool polyvinyle (PVA), chlorure de polyvinyle (PVC)
 Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, caoutchouc butyle (>0.5 mm), Viton®, caoutchouc nitrile (>0.3 mm)
 À porter éventuellement: caoutchouc butyle (>0.3 mm), caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc nitrile (>0.1 mm)
- Protection corporelle :** L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
 Porter un vêtement de protection. Toujours porter un vêtement de protection lors du pistoletage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : ☒ Quand le produit est appliqué par pulvérisation et pour le travail continu ou prolongé porter toujours un appareil respiratoire alimenté d'air par exemple un masque avec apport d'air frais ou comprimé ou un masque complet purificateur d'air. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. (EN140) Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide.
Couleur :	Crème
Odeur :	Amine.
pH :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point de fusion/point de congélation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'éclair :	Vase clos: 159°C (318.2°F)
Taux d'évaporation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Inflammabilité :	Non disponible.
Pression de vapeur :	

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
1,6-hexanediol diglycidylether	<0.075	<0.01				

Densité de vapeur :	☒ Non disponible.
Densité relative :	1.46 g/cm³
Coefficient de partage (Log K _{ow}) :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible.
Température de décomposition :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Viscosité :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Propriétés explosives :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Propriétés comburantes :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids :	Moyenne pondérée: 0 %
Eau % en poids :	Moyenne pondérée: 0 %
Teneur en COV :	0.018 g/l
Teneur en COV, Mélange prêt à l'emploi :	0.16 g/l
Teneur en COT :	Moyenne pondérée: 0 g/l
Solvant Gaz :	Moyenne pondérée: 0 m³/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Aucun produit incompatible selon notre base de données.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Produits contenant des epoxys et amines pouvant causer problèmes cutanés comme des allergies ou de l'eczéma. Ces allergies peuvent apparaître après une courte période d'exposition.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition	Effets
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Rat - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg	
1,6-hexanediol diglycidylether	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
	Rat - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
	Rat - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
	Rat - Voie orale - DL50	2190 mg/kg	
dioxyde de titane	Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg	
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg	
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>6.8 mg/l [4 heures]	
4,4'-isopropylidènediphénol	Rat - Voie orale - DL50	3250 mg/kg	
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
	Rat - Voie orale - DL50	3250 mg/kg	

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
1,6-hexanediol diglycidylether	2190				
4,4'-isopropylidènediphénol	3250				

Irritation/Corrosion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Lapin - Yeux - Faiblement irritant		
1,6-hexanediol diglycidylether	Lapin - Peau - Faiblement irritant Lapin - Peau - Irritant Lapin - Yeux - Irritant		
dioxyde de titane	Humain - Peau - Faiblement irritant	Durée du traitement/de l'exposition: 72 heures	Quantité/concentration appliquée: 300 Micrograms Intermittent
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	Lapin - Peau - Faiblement irritant		
4,4'-isopropylidènediphénol	Lapin - Yeux - Faiblement irritant Lapin - Yeux - Irritant puissant Lapin - Peau - Faiblement irritant	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 250 Micrograms Quantité/concentration appliquée: 500 milligrams

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Résultat
Produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	cobaye - peau	Résultat: Sensibilisant
1,6-hexanediol diglycidylether	cobaye - peau	Résultat: Sensibilisant

Effets mutagènes

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
4,4'-isopropylidènediphénol	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.	

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système
endocrinien :

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Autres informations :

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Aiguë - CE50	Algues	11 mg/l [72 heures]
1,6-hexanediol diglycidylether	Aiguë - CL50	Poisson	2 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	1.8 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	30 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CL50	Daphnie	47 mg/l [48 heures]
dioxyde de titane	Aiguë - CE50	Algues	23.1 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CL50	Daphnie	>100 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CE50	Poisson	>10 mg/l [96 heures]
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	Aiguë - CE50	Daphnie	>10 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CE50	Algues	>100 mg/l [72 heures]
4,4'-isopropylidènediphénol	Chronique - NOEC - Eau douce	Poisson - Green Swordtail - <i>Xiphophorus helleri</i> - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	0.2 - 20 ppb [60 jours]
	Chronique - NOEC - Eau douce	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né	0.8 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CL50	Poisson	7.5 mg/l [96 heures]

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	OECD Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA	12% [28 jours] - Non facilement
1,6-hexanediol diglycidylether	OECD Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	47% [28 jours] - Inhérent
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	OECD Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	22% [28 jours] - Non facilement
4,4'-isopropylidènediphénol		1 - 2% [28 jours] - Non facilement

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)			Non facilement
1,6-hexanediol diglycidylether			Inhérent
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine			Non facilement
4,4'-isopropylidènediphénol			Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	2.64 - 3.78	31	Faible
1,6-hexanediol diglycidylether	0.822	3.57	Faible
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	5.86	-	Élevée
4,4'-isopropylidènediphénol	3.4	20 - 67	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	3.26	1800
1,6-hexanediol diglycidylether	2.7	497.492
4,4'-isopropylidènediphénol	3.16	1436.23

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	No	No	No	No	No	No	No
1,6-hexanediol diglycidylether	No	No	Yes	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	No	No	No	No	No	No	No
4,4'-isopropylidènediphénol	No	No	No	Yes	No	No	No

Mobilité :  produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	No	No	No	No	No	No	No
1,6-hexanediol diglycidylether	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	No	No	No	No	No	No	No
4,4'-isopropylidènediphénol	No	No	No	Yes	No	No	No

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	No	No	No	No	No	No	No
1,6-hexanediol diglycidylether	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	No	No	No	No	No	No	No
4,4'-isopropylidènediphénol	No	No	No	Yes	No	No	No

Conclusion/Résumé :  produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

 produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Récipients vides: Reconditionner ou éliminer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11*

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport peut être fait selon la législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 GE*	14.5 Env*	Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700))	9  	III	Oui.	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Code tunnel (E) Remarques H-80
Classe IMDG	UN3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.. (bisphenol A-(epichlorhydrin) epoxy resin MW =< 700)	9  	III	Yes.	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8. Emergency schedules F-A, S-F
Classe IATA	UN3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.. (bisphenol A-(epichlorhydrin) epoxy resin MW =< 700)	9  	III	Yes.	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

GE* : Groupe d'emballage

Env.* : Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Nom des composants	Propriété intrinsèque	Statut	Numéro de référence	Date de révision
4,4'-isopropylidènediphénol	Toxique pour la reproduction Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'homme Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement	Recommandé	ED/01/2018	10/1/2019
4,4'-isopropylidènediphénol		Recommandé	ED/01/2018	10/1/2019
4,4'-isopropylidènediphénol		Recommandé	ED/01/2018	10/1/2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Catégorie Seveso Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

Catégorie Seveso
 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); 51
résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)
dioxyde de titane RG 25

Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

Réglementations nationales Non SGH

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Remarques
Ministère du travail	dioxyde de titane	-	Carc 2	-
Ministère du travail	4,4'-isopropylidènediphénol	-	Repr 1B	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
DNEL = Dose dérivée sans effet
PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Carc. 2	CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 1B	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE SENSIBILISATION CUTANÉE TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les réglementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environnementale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.

Hempadur 35569 Base

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur ou extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc., avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité sont liées au : Professional spray painting and/or low-energy painting, local effect - Niveau II
Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1 or Solvent.

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur ou extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de processus	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
			Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements par pulvérisation	PROC11	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.